

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/08/126

Objet : 126 - Signature d'un avenant à la convention annuelle 2023 avec l'association LES VIREVOLTES

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Monsieur Michaël GROULT de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker », en sa qualité de président de l'association « Les Virevoltés »,

Vu la décision du Maire n°2023/01/05 du 10 janvier 2023 relative à la signature d'une convention avec Monsieur Michaël GROULT, pour l'association « Les Virevoltés », pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker,

Décide

De donner son accord à la conclusion d'un avenant à la convention de mise à disposition gratuite de la Halle Michel Drucker (décision du Maire n°2023/01/05 du 10 janvier 2023) avec Monsieur Mickaël GROULT, président de l'association « Les Virevoltés » - Mairie de Vire – 11 Rue Deslongrais à Vire Normandie.

Cet avenant apporte une précision de date pour l'organisation d'une soirée étudiante à l'automne 2023, nécessitant l'accès gratuit à la salle. Cette soirée aura lieu le vendredi 20 octobre 2023, nécessitant la mise à disposition de la salle à l'association du 19 octobre 2023 à 8h00 jusqu'au samedi 21 octobre 2023 à 2h00 (concerts des groupes « Lonely Gin » et « La Cafetera Roja » et représentation théâtrale de « Dans la forêt » de la compagnie Bien Très Bien). L'entrée sera gratuite pour le public le vendredi 20 octobre 2023 à partir de 18h30.

Fait à Vire Normandie, le 25 août 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230825-DM202308126-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/08/2023

Publication : 28/08/2023

Décision du Maire n°2023/08/126 du 25 août 2023

